



Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet la prise en compte de votre expérience professionnelle et/ou sociale et personnelle pour l'obtention de tout ou partie d'un diplôme.

Le Pôle Validation des Acquis-Bilan de Compétences vous accompagne dans toutes les étapes de votre démarche de VAE : information, aide au positionnement, recevabilité/faisabilité, rédaction du dossier, jury et obtention du diplôme.

Il faut compter environ un an entre la demande de recevabilité et le passage en jury VAE. Nous proposons des sessions de recevabilité/faisabilité tout au long de l'année et deux sessions de jury par an en mai/juin et novembre/décembre.

- Téléchargez la [fiche projet candidat](#)

Les étapes

Information

Informations collectives

Nous vous proposons un temps d'échanges d'une heure sur les dispositifs de validation des acquis, et bilan de compétences

Inscription obligatoire via [smartagenda de l'Université Rennes 2](#), prenez rendez-vous avec le Service Formation Continue & Alternance.

Aide au positionnement

Il est important de bien cibler le diplôme en lien direct avec votre expérience. Tous les diplômes de l'université Rennes 2 inscrits au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) sont accessibles par le biais de la VAE.

Le Pôle Validation des Acquis-Bilan de Compétences peut vous accompagner dans le choix du diplôme.

[Téléchargez la fiche projet](#)

Recherche de financement

Le coût de la démarche de VAE s'élève à 1920 €. (Financer sa démarche VAE : [vae.gouv.fr](#))

Ce tarif n'inclut pas les droits d'inscription universitaire.

Le pôle validation des acquis peut vous conseiller dans votre recherche de financement en fonction de votre situation, n'hésitez pas à nous contacter.

[Découvrez nos tarifs](#)

Faisabilité

Pour recevoir votre dossier de faisabilité, merci de nous adresser la fiche projet complétée et accompagnée d'un CV et d'une Lettre de motivation.

Recevabilité

Le dossier de recevabilité/faisabilité constitue une première étape à la démarche.

Vous êtes recevable si vous avez une expérience d'au moins 1 an en rapport avec le diplôme visé.

Faisabilité

Nous émettons un avis sur la correspondance de vos connaissances et compétences avec les attendus du diplôme visé, afin de vous permettre de vous positionner au mieux dans votre démarche VAE.

Si votre demande est acceptée, vous pouvez débiter la rédaction de votre dossier VAE et bénéficier d'un accompagnement.

Rédaction du dossier VAE

Accompagnement

Nous vous proposons un accompagnement individualisé et adapté avec des ateliers collectifs proposés à chaque étape du parcours et des entretiens-conseils tout au long du parcours. Nous vous fournissons des outils adaptés : trame du dossier VAE, guide d'accompagnement...

L'accompagnement VAE peut être réalisé entièrement à distance.

Jury VAE

Entretien

Le jury VAE vérifie l'adéquation de vos compétences acquises avec celles exigées pour l'obtention du diplôme au regard de votre dossier VAE et de l'entretien.

Obtention du diplôme

Le jury peut délivrer trois types de décision :

- Non-validation
- Validation totale
- Validation partielle
 - Avec préconisation modulaire : reprise d'études sur les enseignements non validés
 - Avec préconisation spécifique : travail complémentaire à réaliser (mémoire, travail réflexif, stage...)

En cas de validation partielle, nous vous proposons un accompagnement jusqu'à l'obtention complète du diplôme. Un financement complémentaire devra alors être envisagé pour les éventuels frais de formation liés à une reprise d'études en cas de préconisation modulaire, ou d'accompagnement post-jury en cas de préconisation spécifique. Vous bénéficierez toutefois d'une exonération des droits d'inscription universitaire.

Retrouvez toute la réglementation sur la VAE sur le site vae.gouv.fr

Contact

Pôle Validation des Acquis & Bilan de compétences

Bâtiment I - 1er étage

Place du Recteur Henri Le Moal

35043 Rennes

sfca@univ-rennes2.fr

[02 99 14 20 36](tel:0299142036)

Horaire d'ouverture au public

Lundi : 9h15 -12h15 / 13h30 -17h00

Mardi : 9h15 -12h15 / 13h30 -17h00

Jeudi : 9h15 -12h15 / 13h30 -17h00

À voir aussi

- [Site web du SFCA](#)